

962^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 juin 2024 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Amélie Sauvé
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Sonia Leblanc

Sont également présentes à cette séance madame Julie Tremblay, directrice des finances et trésorerie, et madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-06-11-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-06-11-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 961^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

– QUE le procès-verbal de la 961^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-06-11-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de mai 2024, qui s'élèvent à 526 845,92 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 mai 2024, qui s'élèvent à 206 308,05 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de mai 2024, qui s'élèvent à 147 327,69 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-06-11-04
ADMINISTRATION
POSTE DE GREFFIER ADJOINT
NOMINATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE, pour assurer le bon fonctionnement de la Ville de Matagami, il y a lieu de nommer un deuxième greffier adjoint.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- DE NOMMER monsieur Daniel Cliche au poste de greffier adjoint à la Ville de Matagami;
- ET QUE cette nomination soit effective en date des présentes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-06-11-05
SERVICE DES INCENDIES
POMPIERS VOLONTAIRES
EMBAUCHE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D’AUTORISER l’embauche de deux (2) pompiers volontaires, soit monsieur Mickael Bernard et madame Sharon Villeneuve-Cloutier;
- QUE ces embauches soient effectives en date du 21 mai 2024;
- QUE ces embauches soient assujetties à une période d’essai de douze (12) mois, tel que recommandé par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, dans sa note de service du 22 mai 2024;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2024-06-11-06
SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE
FIN D’EMPLOI

Dépôt pour information.

2024-06-11-07
SERVICE DES LOISIRS
EMBAUCHE D’ÉTUDIANTS
SAISON ESTIVALE 2024
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE des crédits sont prévus au budget 2024 pour la création d’emplois étudiants.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D’AUTORISER la sélection et l’embauche de dix-huit (18) étudiants pour la saison estivale 2024, conformément à la liste déposée aux membres du conseil;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2024-06-11-08

**FINANCEMENT PAR BILLETS D'UN EMPRUNT DE 1 345 500 \$
RÈGLEMENTS NUMÉROS 350-2016 ET 373-2021
MODALITÉS ET TERME (CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard d'eux, la Ville de Matagami souhaite emprunter par billet pour un montant total de 1 345 500 \$ qui sera réalisé le 18 juin 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de
350-2016	773 075 \$
350-2016	2 995 \$
373-2021	569 430 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 350-2016 et 373-2021, la Ville de Matagami souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 18 juin 2024;
 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 juin et le 18 décembre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	53 300 \$	
2026	55 800 \$	
2027	58 600 \$	
2028	61 600 \$	
2029	64 800 \$	(à payer en 2029)
2029	1 051 400 \$	(à renouveler)

- ET QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 350-2016 et 373-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-06-11-09

**FINANCEMENT PAR BILLETS D'UN EMPRUNT DE 1 345 500 \$
RÈGLEMENTS NUMÉROS 350-2016 ET 373-2021 – ADJUDICATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 350-2016 et 373-2021, la Ville de Matagami souhaite procéder à un financement par billets d'un montant de 1 345 500 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 juin 2024, au montant de 1 345 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article, à savoir :

1 – BANQUE ROYALE DU CANADA

53 300 \$	4,65000 %	2025
55 800 \$	4,65000 %	2026
58 600 \$	4,65000 %	2027
61 600 \$	4,65000 %	2028
1 116 200 \$	4,65000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,65000 %

2 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53 300 \$	4,60000 %	2025
55 800 \$	4,50000 %	2026
58 600 \$	4,40000 %	2027
61 600 \$	4,35000 %	2028
1 116 200 \$	4,35000 %	2029

Prix : 98,61300

Coût réel : 4,69827 %

3 – CAISSE DESJARDINS D'AMOS

53 300 \$	4,73000 %	2025
55 800 \$	4,73000 %	2026
58 600 \$	4,73000 %	2027
61 600 \$	4,73000 %	2028
1 116 200 \$	4,73000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,73000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE la Ville de Matagami accepte l'offre qui lui est faite de la BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets, en date du 18 juin 2024, au montant de 1 345 500 \$, effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 350-2016 et 373-2021; ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans;
- ET QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-06-11-10

**PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ
INCENDIE ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE
ANNÉES 2024-2034 – ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

ATTENDU QUE les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

ATTENDU QUE les activités et les mesures en matière de sécurité incendie doivent atteindre les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), « chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre »;

ATTENDU QUE ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une région intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la Ville de Matagami a été intégré dans le projet de schéma du GREIBJ;

ATTENDU QUE le projet de schéma a été transmis aux municipalités concernées pour adoption, au plus tard, à la séance du conseil municipal du mois de juin 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE le conseil de la Ville de Matagami adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (années 2024-2034) ainsi que son plan de mise en œuvre, tel que soumis par monsieur Jean-Guy Perreault, TPI, directeur du Service de sécurité incendie à la Ville de Chibougamau, le 24 mai 2024.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-06-11-11

RÉFECTION DES FINIS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS DE L'HÔTEL DE VILLE – APPEL D'OFFRES PUBLIC – ADJUDICATION DE CONTRAT ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2023-02-14-17 a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1 : Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a publié l'appel d'offres public numéro P-2024-04-001, le 8 avril 2024, par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec, pour la réfection des finis intérieurs et extérieurs de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 mai 2024, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 195, boulevard Matagami, Matagami, Québec, J0Y 2A0;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une (1) seule soumission, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Construction Filiatrault inc.	1 808 058,91 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Daniel Cliche, directeur général, d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Filiatrault inc., pour un total de 1 808 057,91 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami s'est vu confirmer, par la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PRACIM, pour le projet « Réfection des finis intérieurs et extérieurs de l'hôtel de ville », dans une correspondance datée du 4 juin 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ADJUGER le contrat pour la réfection des finis intérieurs et extérieurs de l'hôtel de ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Filiatrault inc., pour un total prévu de 1 808 057,91 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et modalités de l'appel d'offres;
- QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la directrice générale adjointe, soient par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-06-11-12

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET
SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS ET DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS
DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE SUBSTITUT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le maire de la Ville de Matagami a délégué les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents à M^e Cindy Gagnon, avocate, directrice générale adjointe et greffière, aux termes d'une délégation datée du 16 janvier 2024, laquelle a été entérinée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 (résolution 2024-01-16-11);

ATTENDU QU'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de M^e Gagnon, il n'y a aucun substitut désigné, quant aux fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents;

ATTENDU QUE monsieur le maire désigne, à compter du 11 juin 2024, monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier adjoint, substitut au responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents, aux termes d'une délégation datée du 11 juin 2024, faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), telle que modifiée par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (LQ 2021, c. 25).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE le conseil de la Ville de Matagami prend acte et autorise la désignation de monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier adjoint, à titre de substitut au responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents, et ce, à partir du 11 juin 2024;
- ET D'INFORMER la Commission d'accès à l'information du Québec de ladite délégation, et ce, dans les meilleurs délais.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-06-11-13
COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Dépôt pour information.

2024-06-11-14
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – MAI 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'APPROUVER le rapport mensuel de mai 2024 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de mai 2024 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de mai 2024 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de mai 2024 de la chef d'équipe du Service des loisirs, madame Annie Legault, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-06-11-16

PÉRIODE DE QUESTIONS

Sept (7) personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de juin, deux (2) questions ont été reçues et monsieur le maire en a fait la lecture et y a répondu.

2024-06-11-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

– DE LEVER la séance à 20 h 04.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Joannie Plante Bélisle

JOANNIE PLANTE BÉLISLE
GREFFIÈRE ADJOINTE